

Le p'tit journal du CCAS de Zaizerais

Place Adrien-Toussaint 54380 SAIZERAIS Tél : 03.83.24.45.02 Mail : accueil@saizerais.fr



LES **PERMANENCES** DU CCAS

3 avril 15 mai 12 juin 2018 et des RDV sont possibles les soirs à partir de 17 h

Ca y est enfin nous sortons du froid, nous allons vers le printemps, les premières fleurs, le soleil qui nous réchauffe en terrasse après un hiver rigoureux. nous retournons au marché le week-end, prenons plaisir à sortir de chez nous, en famille, entre amis, à prendre notre temps, à aller se balader le nez au vent, sentant la nature se réveiller : quel bonheur !

Monsieur le Maire et toute l'équipe du CCAS sont à votre disposition pour toutes informations, aides (administrative, financières, alimentaire), conseils, idées que vous aimeriez nous suggérer et organisent ce trimestre des ateliers thématiques, en toute convivialité, autour d'un pot, et des voyages.

STATIONS DU CCAS

Atelier « tablettes numériques »



Démarré le 8 mars 2018, de 14 h à 16 h, au local Saint Georges, il se déroule sur 8 séances, tous les jeudis, avec un bilan en fin d'atelier le jeudi

3 mai à 14 h. Si vous êtes curieux, n'hésitez pas à venir y jeter un coup d'œil! vous êtes les bienvenus. L'objectif est d'apprendre tout en passant un bon moment autour d'un café et de gâteaux fabriqués « maison ».

Réflexion autour de la mise en place d'un atelier « musicothérapie »



Elle est à l'étude et pourrait voir le jour au cours de ce trimestre!



Petit rappel : un voyage de 3 jours, organisé par l'UNAT, se déroulera au PONT DU METTY, dans les Vosges, du 02.05.18 au 04.05.18.

55 €/personne non imposable et 150 €/personne imposable. 42 personnes inscrites vont y participer.

Vovage ANCV à LAURAC-EN-VIVARAIS en Ardèche

du 09.09.18 au 16.09.18, départ sur Frouard uniquement.

Tarif: 352 €/personne non imposable, 512 €/personne imposable.

Il reste 4 places alors n'hésitez pas à contacter votre CCAS pour vous y inscrire...

Vous pouvez payer en plusieurs fois.





Comme chaque année, M^{me} Eva SINGER monte les dossiers d'aide au premier départ en centre de vacances sur toute la France. Ce dispositif est porté par la JPA.

Il concerne des enfants âgés de 4 à 17 ans résidant en Meurthe-et-Moselle.

Une participation moyenne de 160 € par enfant est attribuée pour les QF de 0 à 1500 €

Et de 80 € pour les QF de plus de 1500 €

D'autres aidées sont possibles de : la CAF, PEP6AROEVEN, MSA, comité d'entreprise...

Le CCAS de Saizerais participe à cette action à hauteur de 4 aides d'une valeur de 80 € par enfant.

Si ce dispositif vous intéresse, vous pouvez vous rapprocher de votre CCAS qui vous aidera, avec M^{me} Singer, à monter le dossier.

Les flyers et les dossiers d'inscription seront disponibles à l'accueil de votre CCAS courant mars avril 2018.











LES AIDES AUX SENIORS (2e partie)





Vous avancez en âge et souhaitez rester chez vous en le rendant plus sécurisant et plus adapté. Pour les travaux d'amélioration de votre habitat, il existe des aides et des conditions de prise en

charge propres à chaque organisme :

a. Les aides de l'ANAH (agence nationale de l'habitat)

L'aide accordée peut atteindre jusqu'à 50% du montant total des travaux hors taxe est de 7000 € maximum pour les ménages modestes et de 10000 € maximum pour les ménages très modestes.

Vous pouvez être aidé dans le montage de ce dossier par un prestataire :

Pour cela, appelez le: **0820 15 15 15**

b. Vous pouvez obtenir des aides de l'assurance retraite, des caisses de retraite complémentaire

c. Mais également des prêts, des subventions de la région, du département, de l'ADIL.

Pour notre commune, vous vous adresserez à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey qui montera le dossier d'aide avec vous.

d. Certains travaux peuvent être pris en charge par : l'APA et ou la PCH.

Des crédits d'impôt peuvent être octroyés pour certaines dépenses.

Pour en savoir plus:

http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-domicile/amenager-son-logement





Des aides financières, pour faciliter la vie et compenser le handicap, pourront être apportées par le département ou une caisse de retraite, mutuelle ou une institution: pour se déplacer,

communiquer, faire sa toilette, lampes, volets roulants.....

Se renseigner:

http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/ vivre-domicile/sequiper-de-materiel-adapte

9 Se déplacer à l'extérieur



Certains départements et communes proposent des solutions de transport pour les personnes âgées rencontrant des difficultés dans leurs déplacements. Des organismes proposent aussi de telles

prestations.

Pour les personnes handicapées, la carte européenne de stationnement, la carte d'invalidité et la carte de priorité facilitent les déplacements. À partir du 01.01.17, ces cartes seront progressivement remplacées par la CMI (carte mobilité inclusion).

10L'aide-ménagère à domicile



Le conseil départemental peut verser une aide sociale aux personnes qui ne bénéficient pas de l'APA: l'aide-ménagère à domicile, attribuée sous condition de ressources et **récupérable sur**

succession.

Il faut pour en bénéficier remplir les critères suivants :

- être âgé de 65 ans et +,
- avoir des difficultés pour accomplir les principales tâches ménagères,
- ne pas bénéficier de l'APA,
- et sous conditions de ressources.
- une participation peut être demandée au bénéficiaire,
- la demande d'aide sociale départementale se fait auprès du CCAS ou de la mairie,
- l'aide est versée directement à la structure d'aide à domicile choisie par la personne.

11L'accueil de jour



Propose un accompagnement individualisé, adapté aux personnes accueillies et un soutien aux aidants.

Durée : une ou plusieurs journées par semaine dans une structure autonome ou EPHAD proposant un accueil de jour aux personnes en perte d'autonomie ou atteintes de la maladie d'Alzheimer.

L'objectif: permettre de garder son autonomie grâce aux activités adaptées proposées, rompre l'isolement et dégager du temps aux aidants.

Une aide APA peut être demandée ainsi qu'auprès de la caisse de retraite, la mutuelle, une assurance, certaines communes

Contact:

Territoire Val de Lorraine Service territorial personnes âgéespersonnes handicapées Maison du Département 9200 route de Blénod 54700 MAIDIÈRES Tél: **03 83 80 02 38**

paphvdl@departement54.fr

12Changer de domicile



Voici les questions essentielles à se poser pour le choix d'un nouveau logement :

- J'emménage dans un logement social
- Ou chez un proche?

Quelles aides puis-je recevoir?

Pour cela, allez sur le site :

http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-domicile/changer-de-domicile

DOSSIER

13 Partager son logement



Vous pouvez envisager une cohabitation intergénérationnelle ou les colocations séniors.

Partager son logement présente des avantages : la possibilité de rester chez soi, une présence rassu-

rante et des économies suite au partage les coûts. Cela permet de partager de grands espaces devenus vacants suite au départ des enfants...

Cela permet de continuer à créer du lien intergénérationnel.

Pour plus d'informations, consultez :

http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-domicile/partager-son-logement

Vivre à domicile avec une maladie ou un handicap



L'avancée en âge et/ou la maladie entraînent parfois des difficultés à se déplacer au quotidien. Il est possible de continuer à vivre à domicile en mettant en place différentes aides concernant le handicap

visuel, auditif, Alzheimer...

Vous trouverez les informations dans le dispositif MAIA qui accompagne les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés et leurs familles.

Coordonnées:

MAIA 54 Sud Service territorial PAPH 13/15, bd Joffre - 54000 Nancy

http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/ vivre-domicile/vivre-domicile-avec-une maladie-ou-un-handicap

15Soutien aux aidants



Le programme « ORCHIDÉE + » est un réseau de groupes de parole destinés aux aidants familiaux, c'est-à-dire à toute personne confrontée à la dépendance d'un proche âgé et qui lui vient en

aide régulièrement. C'est un cycle d'information et d'échanges à destination des aidants qui propose des séances d'information avec intervention des professionnels : gériatres, ergothérapeutes, psy, nutritionniste...

16 Adultes vulnérables



Une mesure d'accompagnement social global a été créée par la loi en 2007 : la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP).

Durée: de 6 mois à 2 ans voire 4 ans.

Elle repose sur l'aide à la gestion des prestations sociales pour les personnes en difficulté et dont la santé et/ou la sécurité est menacée. C'est une mesure d'aide et de protection des personnes.

L'objectif : permettre au bénéficiaire de rétablir les conditions d'une gestion autonome de ses prestations sociales grâce à des actions individuelles ou collectives.

La demande est à formuler auprès d'un travailleur social du département (Maison du Département Maidières-lès-Pont-à-Mousson...).

17 Hébergement en établissement



La maison de retraite est avant tout un lieu de vie où la personne est prise en charge par du personnel qualifié veillant sur sa santé et son confort personnel.

Il existe 65 EHPAD en Meurthe-et-Moselle.

18 Accueil familial



L'accueil familial permet à une personne âgée ou handicapée d'être accueillie chez des particuliers contre rémunération et de partager une vie familiale, conviviale et rassurante. Il favorise la solida-

rité entre les générations.

Durée de l'agrément : 5 ans, renouvellement possible.

La formation de l'accueillant et le suivi sont assurés par :

« La direction de l'autonomie »

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

48, Esplanade Jacques-Baudot

CO 90019 - 54035 Nancy Cedex

Tél: 03 83 94 58 86

19 Aides à domicile



Pour permettre aux personnes âgées dépendantes d'être aidées dans leur vie quotidienne pour les actes essentiels de la vie.

Il existe:

- les services d'aide et de soins à domicile (ménage, repas...) : flyers en mairie,
- les SSIAD: Services de Soins Infirmiers à Domicile sur prescription médicale.

20Aide au départ en vacances



Séniors en vacances est organisé par l'ANCV et permet aux personnes âgées de bénéficier d'un séjour tout compris et d'une aide financière pour les personnes non imposables.

Il existe aussi des aides financières ou des places dans des centres de vacances auprès des caisses de retraite principales ou complémentaires.

FICHE CONSEIL N° 10

La création d'un garage solidaire

33 av. de la Meurthe à Maxéville

Site: accueil@garagesolidairelorraine.fr



ressources.

Un projet soucieux de l'environnement.

Les bénéficiaires sont : les demandeurs d'emploi, les personnes percevant le RSA, l'ASS, salariés à temps partiel ou titulaires d'un CDD, étudiants, personnes en situation de handicap, personnes sans

Les services concernent : la réparation, la location et la vente de véhicules (petits budget).

Si vous êtes intéressé par ce service, n'hésitez pas à contacter votre CCAS qui remplira avec vous la fiche de liaison et vous pourrez ainsi la présenter au garage solidaire de Lorraine!

Le chèque énergie



Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux à compter du 01.01.18 et est attribué « sous conditions de ressources » et habiter un logement

imposable à la taxe d'habitation. Il est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire vers avril 2018. Il est nominatif. Sa date de validité est inscrite sur le chèque. Montant minima : 48 € ; montant maximal : 227 €.

Il n'y a aucune démarche à effectuer pour le recevoir. Il suffit d'avoir fait sa déclaration de revenus aux services fiscaux (année précédente).

Le chèque permet de payer des factures d'énergie de votre logement : électricité, fuel, bois, pellets, gaz... et certains travaux de rénovation énergétique. Il permet de bénéficier de droits et de réductions auprès de votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz naturel.

Pour en savoir plus rendez-vous sur le site :

www.chequeenergie.gouv.fr

rubrique Espace bénéficiaire/vérifier mon éligibilité

PARTENARIAT CAF/CCAS



Suite à notre rencontre du 8 mars 2018 avec l'animatrice d'accueil CAF du Val de Lorraine basée à Pont-à-Mousson, nous avons mis en place un « partenariat » pour venir en aide à toute personne du village rencontrant des **problèmes de versement de ses prestations familiales de tout ordre, du RSA, situations « délicates, de blocage, d'urgence », questions spécifiques, impayés de loyers...**

Notre animatrice CAF sera notre relais pour traiter sous 72 heures les demandes, situations que le CCAS de Saizerais lui aura fait remonter par mail.

Pour cela, prenez contact avec votre CCAS au 03 83 24 45 02 ou auprès de Sylvie SCHARFF au 06 06 60 63 26.

De plus, une assistante sociale de la CAF peut à tout moment vous aider dans l'une de ces 4 situations : naissance multiple, séparation ou divorce, perte d'un enfant ou d'un conjoint, impayés de loyers, logement non décent. Pour être mis en relation avec celle-ci, adressez-vous à votre CCAS.

PLAN **CANICULE** 2018





ANICULE, FORTES CHALEURS



Depuis la vague de forte chaleur de l'été 2003 qui a provoqué la mort de près de 15000 personnes en France, un plan national canicule est mis en place chaque année du 1^{er} juin au 31 août. Pour rappel, la canicule se définit par des températures élevées observées jour et nuit pendant trois jours d'affilée.

Le plan comporte **quatre niveaux d'alerte**, déclenchés en fonction des prévisions de Météo France et l'Institut de veille sanitaire (vigilance verte, jaune, orange et rouge).

Les niveaux 1 et 2 du plan canicule : le niveau 1, dit de veille saisonnière (vigilance verte sur la carte de Météo France), est automatiquement activé du 1^{er} juin au 31 août.

Le niveau 2 (vigilance jaune sur la carte), appelé « avertissement chaleur », est une phase de veille renforcée. Il est déclenché en cas de **pic de chaleur** intense avec une probabilité importante de passage au niveau 3 dans les jours qui suivent. Concrètement, les actions de communication auprès des personnes vulnérables sont renforcées (**personnes âgées**, en situation de **handicap**, sans-abri, femmes enceintes, jeunes enfants…).

Les niveaux 3 et 4 : en cas de déclenchement du **niveau 3** (vigilance orange), dit « **alerte canicule** », par les préfets dans un ou plusieurs départements, de nouvelles mesures de prévention peuvent être prises :

- actions de communication visant à rappeler les actions préventives (hydratation, mise à l'abri de la chaleur...);
- mobilisation d'associations comme la Croix Rouge;
- déclenchement des « plans bleus » dans les établissements accueillant les personnes âgées ou handicapées (mobilisation de tout le personnel et actions préventives);
- appel des personnes âgées et handicapées isolées pour savoir comment elles se portent par les mairies, avec l'aide de bénévoles. Pour être contactées, les personnes doivent demander à être inscrites sur le registre prévention canicule. Si la personne ne répond pas au téléphone, un proche est prévenu ou, le cas échéant, les pompiers.

Le niveau 4 (vigilance rouge) de « mobilisation maximale » est déclenché en cas d'intensité excessive ou de durée exceptionnelle de l'épisode caniculaire, avec apparition d'effets collatéraux (sécheresse, saturation des hôpitaux, panne d'électricité, etc.). C'est le Premier Ministre qui l'active sur alerte rouge de Météo France.

Un numéro vert pour se renseigner et accessible de 9h à 19h tous les jours : 0800066666

En cas de jour de forte chaleur, il est recommandé de :

- boire environ 1,5 litre d'eau par jour ;
- manger en quantité suffisante ;
- mouiller son corps (visage et avant-bras plusieurs fois par jour);
- maintenir son logement au frais (fermer les volets le jour, ouvrir les fenêtres le soir);
- éviter les efforts physiques ;
- se rendre dans les lieux frais (cinémas, bibliothèques, supermarchés...);
- prendre des nouvelles de ses proches ;
- en cas de malaise, appelez le 15

Notre commune met en place un registre nominatif pour répertorier les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui en font la demande. Les personnes inscrites seront contactées et suivies journellement en cas de fortes chaleurs.

Un flyer et un formulaire d'inscription vous seront distribués courant mai 2018 et sera à retourner en mairie au CCAS. Alors n'hésitez pas à vous inscrire, nous nous ferons un plaisir de veiller sur vous!